marie Predhomme ses peres et meres d'une part et Magdeleine Aubert
seruante domestique fille des deffuncts Jean aubert et marie [illegible] Senecal
ses peres et meres tous deux de cette parroisse et ont receu la benediction nuptialle
selon la forme de notre mere Ste Eglise en presence de leurs parents et
amis sous signés

la marque + de Jean Reard. La marque + de magdeleine aubert

Jean Senecal

La marque [illegible] d'andré Reard.

La marque de + nicolas Reard

La marque de + Pierre la hure

Le 23eme nouembre 1706 apres les fiancailles et [illegible]